

BIR Amsterdam

Au royaume du Green Deal

Ce n'est pas la première fois que le Bureau international du recyclage organise sa convention automnale à Amsterdam, aux Pays-Bas. Royaume de l'économie circulaire, des Green Deals et du commerce grâce à ses ports maritimes internationaux, les Pays-Bas ont fait de leur petit espace géographique un atout en termes de valorisation des déchets.



Photo: Pricerby

Ne disposant pas assez de place pour stocker les déchets ni de ressources terrestres suffisantes, les Pays-Bas ont choisi d'innover dans des technologies qui favorisent la valorisation énergétique des déchets et leur recyclage. Si exigu soit-il (41500 km² pour 17 millions d'habitants), le royaume néerlandais possède de nombreuses usines de transformation de déchets, des équipementiers, et bien sûr un port maritime immense, Rotterdam, qui joue un rôle central dans le négoce de ces matières. Les Pays-Bas ont généré, en 2015, 68 millions de tonnes de déchets tous secteurs confondus (industrie, agro, assainis-

● Amsterdam accueille le BIR les 24 et 25 octobre prochains.

sement, ménagers, etc.), dont environ 8 millions de tonnes de déchets ménagers. Le taux global de valorisation affiche 85 % en 2015, tandis que le recyclage et le réemploi s'élèvent à 78 % pour le flux de déchets ménagers. La part des déchets non recyclés atteint 18,6 millions de

tonnes, dont près de la moitié finit en valorisation énergétique. Ce secteur d'activité emploie 30 000 salariés et représente 7 milliards d'euros de revenus. Seuls 3 % des déchets vont en décharge, contre une moyenne de 40 % dans l'UE. L'engagement des Pays-Bas pour le recyclage est indéniable, mais c'est surtout le résultat d'un pragmatisme économique de la part des sociétés de traitement des déchets. Encouragées par la politique européenne, elles se développent continuellement et introduisent de nouvelles techniques et méthodes de recyclage. Il existe plusieurs raisons à ces performances. La plus importante porte sur la coopé-

Zoom sur les DEEE

Le dispositif de reprise des DEEE, appelé Wecycle, a collecté plus de 110 000 tonnes d'appareils en fin de vie en 2015. Cela représente 6,5 kg de DEEE par habitant, bien loin devant l'objectif européen des 4 kg. Les volumes de DEEE qui ne passent pas par les circuits officiels de traitement coûtent à l'économie néerlandaise près de 73 millions d'euros par an.

ration étroite entre l'industrie et les autorités provinciales et nationales, les Green Deals. Par ailleurs, la législation et le plan national de gestion des déchets définissent clairement qui est responsable de quoi. Ainsi la REP a été instaurée dès 1990 et l'introduction en 1995 d'une TGAP sur l'enfouissement a donné lieu à une forte baisse des dépôts et à des actions durables pour augmenter la valorisation énergétique et le recyclage.

Les Pays-Bas sont régis par le plan national de gestion des déchets (NWMP). Renouvelé tous les six ans, le prochain plan prévu cette année couvrira la période jusqu'en 2022. Chaque édition fixe les objectifs et les actions à mener. Les grandes

Un pays commerçant

Les Pays-Bas sont un gros exportateur et importateur de déchets. Selon le bureau national des statistiques CBS, les volumes exportés sont passés de 6,7 à 12 millions de tonnes entre 2000 et 2010, soit 20 % des déchets produits. Le volume importé a aussi presque doublé dans la même fourchette. La majorité des déchets sont échangés avec les pays voisins, comme l'Allemagne et la Belgique. En 2013, environ 1,7 million de tonnes de déchets ont été importées, essentiellement du Royaume-Uni, pour alimenter les usines d'incinération. Ce gisement n'entre pas dans le calcul du taux de valorisation.

thématiques tournent autour de la réduction de l'enfouissement, la déconnexion entre production de déchets et croissance du PIB ainsi que l'augmentation de la valorisation matière et énergétique. Parmi les grandes mesures adoptées, on trouve le détournement des déchets à potentiel énergétique de l'enfouissement. Résultat :

le nombre de catégories de déchets détournés est passé de 35 à 64, avec une taxe imposée de 127 euros la tonne. Si la majorité des installations d'incinération sont contrôlées par les pouvoirs publics, le recyclage des matériaux (déchets du BTP, verre, papier, plastique, papier et métaux) reste surtout l'affaire du privé.